



# **Enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord**

**Afin qu'ils puissent y retourner  
aussi vite que possible!**

**Siège du dossier des enlèvements, le gouvernement du Japon**

# En faveur du retour de l'ensemble des personnes enlevées!

Voici un aperçu général des cas des 17 personnes officiellement identifiées par le gouvernement du Japon comme victimes d'enlèvement (les données entre parenthèses correspondent à l'âge des victimes au moment de leur disparition et à leur lieu de disparition).

Reconnaissant la possibilité d'autres enlèvements, le gouvernement du Japon prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le retour immédiat au Japon de toutes les victimes, que lesdites personnes concernées soient identifiées ou non comme victimes d'enlèvement.

**1** 19 septembre 1977

**Cas Ushitsu**

**Yutaka KUME**

(52 ans, département d'Ishikawa)

Disparu aux alentours de la côte d'Ushitsu, département d'Ishikawa. Sort non éclairci. (La Corée du Nord nie totalement son entrée sur son territoire.)



**2** 21 octobre 1977

**Cas d'enlèvement d'une Japonaise**

**Kyoko MATSUMOTO**

(29 ans, département de Tottori)

Disparue alors qu'elle partait pour un cours de tricot près de chez elle. Sort non éclairci. (La Corée du Nord nie totalement son entrée sur son territoire.)



**3** 15 novembre 1977

**Cas d'enlèvement d'une jeune fille**

**Megumi YOKOTA**

(13 ans, département de Niigata)

Disparue à son retour de l'école dans la ville de Niigata. Sort non éclairci. (La Corée du Nord a déclaré son «suicide».)



**4** Vers juin 1978

**Cas d'enlèvement d'un employé de restaurant**

**Minoru TANAKA**

(28 ans, département de Hyogo)

Disparu après son départ du Japon pour l'Europe. Sort non éclairci. (La Corée du Nord nie totalement son entrée sur son territoire.)



**5** Vers juin 1978

**Cas Lee Un-Hae**

**Yaeko TAGUCHI**

(22 ans, lieu de disparition inconnu)

Sort non éclairci. (La Corée du Nord a déclaré son «décès dans un accident de la route».)



**6**

**7 juillet 1978**

**Cas d'enlèvement d'un couple**

**Yasushi CHIMURA**

(23 ans, département de Fukui)

**Fukie CHIMURA**

(née HAMAMOTO)

(23 ans, département de Fukui)

Disparus après être sortis ensemble pour un rendez-vous amoureux. Revenus au Japon en octobre 2002.



**7**

**31 juillet 1978**

**Cas d'enlèvement d'un couple**

**Kaoru HASUIKE**

(20 ans, département de Niigata)

**Yukiko HASUIKE**

(née OKUDO)

(22 ans, département de Niigata)

M. HASUIKE n'est pas rentré à son domicile après avoir dit qu'il sortait rapidement. Melle OKUDO a aussi disparu après être sortie de son domicile.

Revenus au Japon en octobre 2002.



**8**

**12 août 1978**

**Cas d'enlèvement d'un couple**

**Shuichi ICHIKAWA**

(23 ans, département de Kagoshima)

**Rumiko MASUMOTO**

(24 ans, département de Kagoshima)

Disparus après avoir annoncé qu'ils allaient à la plage voir le coucher de soleil. Sort non éclairci. (La Corée du Nord a déclaré leur «décès d'une crise cardiaque (crise cardiaque aussi pour M. ICHIKAWA lors d'un bain de mer)».)



**9** **12 août 1978**  
**Cas d'enlèvement d'une mère et de sa fille**  
**Hitomi SOGA**  
 (19 ans, département de Niigata)  
**Miyoshi SOGA**  
 (46 ans, département de Niigata)

Disparues après avoir annoncé qu'elles allaient faire des courses ensemble. Hitomi SOGA est retournée au Japon en octobre 2002. Sort non éclairci de Miyoshi SOGA. (La Corée du Nord nie totalement son entrée sur son territoire.)




**11** **Mi-juin 1980**  
**Cas Sin Kwang-Su**  
**Tadaaki HARA**  
 (43 ans, département de Miyazaki)

Disparu dans le département de Miyazaki. Sort non éclairci. (La Corée du Nord a déclaré le «décès de M. HARA d'une cirrhose».)



**10** **Vers mai 1980**  
**Cas d'enlèvement de deux Japonais en Europe**  
**Toru ISHIOKA**  
 (22 ans, Europe)  
**Kaoru MATSUKI**  
 (26 ans, Europe)

Disparus alors qu'ils séjournait en Europe. Sort non éclairci. (La Corée du Nord a déclaré le «décès de M. ISHIOKA par intoxication au gaz» et le «décès de M. MATSUKI dans un accident de la route».)

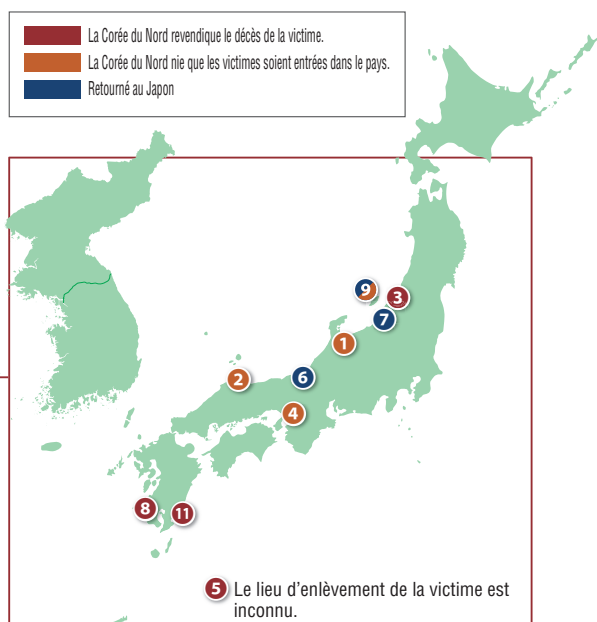



**12** **Vers juillet 1983**  
**Cas d'enlèvement d'une Japonaise en Europe**  
**Keiko ARIMOTO**  
 (23 ans, Europe)

Disparue en Europe. Sort non éclairci. (La Corée du Nord a déclaré son «décès par intoxication au gaz».)



### ■ Lieux de disparition des victimes d'enlèvement



**Il existe 883 autres cas de personnes disparues dans lesquels la possibilité de l'enlèvement par la Corée du Nord ne peut être exclue.**

En plus des 17 citoyens japonais déjà identifiés comme ayant été enlevés par la Corée du Nord, la possibilité d'un enlèvement par la Corée du Nord ne peut pas être exclue pour 883 autres personnes disparues (à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2018). Le GoJ mène des activités d'enquête et d'investigation au Japon et à l'étranger.

**Les victimes, ayant leur domicile en Corée, enlevées au Japon.**

En avril 2007, la police a conclu que les disparitions en 1973 de Ko Kyonmi et Ko Kang, frères et sœurs domiciliés en Corée, étaient dues à un enlèvement par la Corée du Nord.

Le gouvernement du Japon considère tous les enlèvements comme des violations graves des droits de l'homme indépendamment de la nationalité des victimes, ainsi que des violations de la souveraineté du Japon. En conséquence, le gouvernement japonais incite la Corée du Nord à renvoyer les ressortissants japonais vers leur État d'origine et demande également à la Corée du Nord de fournir un compte rendu complet de ce qui est arrivé à toutes les victimes d'enlèvement.

Le GoJ a fait un effort concerté pour exiger que la Corée du Nord renvoie toutes les victimes d'enlèvement, indépendamment du fait qu'elles soient officiellement identifiées comme telles, au Japon immédiatement.

# 1

## Enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord

Durant les années 1970 et 1980, un grand nombre de Japonais ont disparu dans des circonstances anormales. Les enquêtes menées par les autorités japonaises et les témoignages d'agents nord-coréens réfugiés à l'étranger ont permis de déterminer que beaucoup de ces disparitions étaient fort probablement dues à des enlèvements commis par la Corée du Nord. S'appuyant sur ces découvertes, le gouvernement du Japon n'a cessé depuis 1991 d'évoquer la question des enlèvements auprès de la Corée du Nord chaque fois que l'occasion s'est présentée, mais de son côté, la partie nord-coréenne a persisté dans ses dénégations. Lors de la première rencontre au sommet Japon-Corée du Nord de septembre 2002, cette dernière a finalement reconnu les enlèvements, a présenté ses excuses et s'est engagée à prévenir tout nouvel enlèvement. En octobre 2002, 5 citoyens japonais enlevés sont rentrés au Japon après 24 ans d'absence.

Toutefois, les autorités nord-coréennes n'ont toujours pas donné d'explications satisfaisantes concernant le sort des autres victimes, malgré les déclarations de la Corée du Nord faites lors de la seconde rencontre au sommet Japon-Corée du Nord à Pyongyang de mai 2004 de rouvrir immédiatement les enquêtes en profondeur afin de découvrir la vérité. Les victimes restantes sont toujours privées de toute liberté, et prisonnières depuis longtemps en Corée du Nord, elles attendent d'être sauvées.

Au Japon, «l'Association des familles des victimes d'enlèvement par la Corée du Nord» a été créée par les familles des victimes en 1997, et une pétition ayant recueilli en octobre 2018 plus de 12 millions de signatures demandant le sauvetage des victimes a été remise au Premier ministre du Japon.



Les citoyens pour lesquels cette organisation mène sa propre enquête concernant la possibilité que ce soit des cas d'enlèvements par la Corée du Nord.

Les enlèvements de citoyens japonais par la Corée du Nord constituent un problème très grave affectant la souveraineté japonaise, ainsi

que la vie et la sécurité du peuple japonais, qui doit être résolu sous la responsabilité du gouvernement du Japon. Le gouvernement japonais a identifié 17 victimes d'enlèvement, les 5 de retour au Japon y compris, en tant que victimes de rapt des autorités nord-coréennes; par ailleurs, des cas d'enlèvements de non-Japonais (ressortissants coréens) au Japon et des possibilités d'enlèvement incluant des victimes «supposées disparues» (note) ne sont pas exclues. Tant qu'il n'obtiendra pas des explications claires et des preuves fiables de la partie nord-coréenne, le gouvernement du Japon continuera, en présupposant que toutes les victimes d'enlèvement (officiellement reconnues ou non par le Gouvernement du Japon comme victimes d'enlèvement) dont le sort n'est pas éclairci sont vivantes, à faire tout son possible pour assurer la sécurité et le retour immédiat au Japon de toutes les victimes. Par ailleurs, il continuera à demander la mise au clair du sort des victimes, ainsi que la remise des auteurs des enlèvements. En se fondant sur la Déclaration de Pyongyang adoptée à l'occasion du Sommet Japon-Corée du Nord de septembre 2002, le gouvernement japonais continuera à prendre toutes les mesures possibles pour concrétiser au plus tôt le retour au Japon de toutes les victimes d'enlèvement, ainsi que la normalisation de ses relations diplomatiques avec la Corée du Nord en réglant ce «passé malheureux».

(Note) Les victimes «supposées disparues» sont des personnes disparues ayant fait l'objet de recherches par des groupes d'investigation indépendants sur les enlèvements suspects perpétrés par la Corée du Nord.

# 2 Échanges entre le Japon et la Corée du Nord autour de la question des enlèvements

## 1. Première rencontre au sommet Japon-Corée du Nord (septembre 2002)

Lors du premier sommet japonais-RPDC tenu le 17 septembre 2002, Kim Jong-Il, président de la Commission de défense nationale de Corée du Nord, a finalement admis, après des années de déni, que les enlèvements de citoyens japonais ont eu lieu et a présenté des excuses. Il a également déclaré que parmi 13 victimes d'enlèvement, quatre étaient en vie, huit étaient mortes et un dont l'entrée en Corée du Nord ne pouvait être confirmée (Note). Par ailleurs, la Corée du Nord a également reconnu le rapt de Hitomi SOGA, qui ne faisait pas l'objet d'une enquête demandée par le Japon, et confirmé qu'elle était vivante. (Cependant, au sujet de sa mère Miyoshi SOGA, disparue au même moment, la Corée du Nord a insisté sur le fait qu'elle n'est pas entrée sur son territoire.) Par ailleurs, Kim Jong-Il s'est engagé non seulement à punir les responsables de ces actes, et à faire le nécessaire pour prévenir de nouveaux enlèvements, mais également à faciliter les rencontres des victimes avec leurs familles, ainsi que leur retour au Japon.



Le premier sommet Japon-RPDC

En réponse, Junichiro KOIZUMI, le Premier Ministre d'alors, a fortement protesté et réclamé au Président Kim Jong-Il la poursuite des enquêtes, le retour au Japon des survivants et des mesures pour prévenir de nouveaux enlèvements.

(Note) La Corée du Nord a confirmé que quatre victimes, Yasushi et Fukie Chimura ainsi que Kaoru et Yukiko Hasuike, étaient encore en vie. Parallèlement, la Corée du Nord a signalé que huit victimes, Megumi Yokota, Yaeko Taguchi, Shuichi Ichikawa, Rumiko Masumoto, Toru Ishioka, Kaoru Matsuki, Tadaaki Hara et Keiko Arimoto étaient mortes et que Yutaka Kume n'avait jamais franchi ses frontières. Notez que le gouvernement japonais a officiellement identifié Miyoshi Soga en janvier 2003, Minoru Tanaka en avril 2005 et Kyoko Matsumoto en novembre 2006 en tant que victimes.

## 2. Envoi d'une mission d'enquête par le gouvernement du Japon (septembre – octobre 2002)

La mission d'enquête envoyée par le gouvernement du Japon du 28 septembre au 1er octobre 2002 a rencontré des victimes encore en vie et s'est efforcée de recueillir des informations sur les personnes dont le sort reste inconnu. Toutefois, les informations fournies par la Corée du Nord, en plus d'être limitées, étaient également incohérentes par endroits, et comprenaient de nombreux points douteux. Une analyse génétique en médecine légale a révélé la présence de l'ADN d'une autre personne dans les «restes» supposés de Kaoru MATSUKI fournis par la Corée du Nord. Lors du 12e round des pourparlers de normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord qui s'est tenu les 29 et 30 octobre de la même année à Kuala Lumpur, le gouvernement japonais a indiqué 150 points douteux, et demandé de plus amples informations, sans toutefois obtenir de réponse satisfaisante de la partie nord-coréenne.



Des victimes d'enlèvement sont retournées au Japon après 24 ans.

### 3. 5 Retour de cinq victimes au Japon (octobre 2002)

Cinq victimes d'enlèvement (Yasushi et Fukie CHIMURA, Kaoru et Yukiko HASUIKE, et Hitomi SOGA) sont revenues au Japon le 15 octobre 2002, et ont pu retrouver leurs familles.

Estimant que les victimes devaient bénéficier d'un environnement leur permettant de décider librement de leur avenir et de celui de leurs familles restées en Corée du Nord, le gouvernement japonais a déclaré le 24 octobre 2002 que les cinq victimes resteraient au Japon. Il a annoncé également sa ferme intention de demander à la partie nord-coréenne d'assurer la sécurité des familles restées en Corée du Nord et de fixer rapidement leur date de retour au Japon.

### 4. Deuxième rencontre au sommet Japon-Corée du Nord (mai 2004)

Le 22 mai 2004, Junichiro KOIZUMI, le Premier ministre d'alors, s'est rendu une nouvelle fois en Corée du Nord, et ses discussions avec Kim Jong-Il ont porté sur les problèmes bilatéraux comme le dossier des enlèvements, ainsi que des problèmes de sécurité tels que le programme d'armes nucléaires et de missiles nord-coréens. Les deux dirigeants ont alors convenu des points suivants sur le dossier des enlèvements.

- La partie nord-coréenne accepte le retour au Japon des familles de Yasushi et Fukie CHIMURA, ainsi que de Kaoru et Yukiko HASUIKE (5 personnes au total) à la date de la conférence.
- La partie nord-coréenne reprend immédiatement et depuis le début les enquêtes sur les victimes d'enlèvement afin de lever le voile sur leur sort.

Conformément à cet accord, les 5 membres des familles CHIMURA et HASUIKE sont revenus au Japon avec le Premier ministre KOIZUMI. Conformément à cet accord, les 5 membres des familles CHIMURA et HASUIKE sont revenus au Japon avec le Premier ministre KOIZUMI. Par la suite, les 3 membres de la famille de Hitomi SOGA sont rentrés au Japon le 18 juillet.



Deuxième rencontre au sommet Japon-Corée du Nord

### 5. Consultations de travail Japon-Corée du Nord (août et septembre 2004 à Beijing, novembre 2004 à Pyongyang)

- (A) Des consultations de travail entre le Japon et la Corée du Nord ont eu lieu en août 2004 (première rencontre) et en septembre 2004 (deuxième rencontre), où la partie nord-coréenne a présenté les conclusions provisoires de ses enquêtes en cours pour déterminer le sort des victimes non identifiées. Mais elle n'a produit aucune preuve ni document concret permettant de confirmer leur crédibilité.
- (B) Les troisièmes consultations de travail Japon-Corée du Nord, qui se sont déroulées en novembre 2004, ont duré plus de 50 heures. Au cours de ces discussions, en plus des échanges avec la «Commission d'enquête» nord-coréenne, 16 «témoins» ont été directement entendus, et des visites ont également été organisées dans les installations et sur les lieux liés aux enlèvements. Il a aussi été procédé à la collecte de preuves matérielles comme les prétendus «restes» de Megumi YOKOTA.

Par ailleurs, lors de ces troisièmes consultations, le Japon a donné les noms de cinq personnes qu'il n'a pas officiellement identifiées comme victimes d'enlèvement, mais pour qui la possibilité d'un rapt par la Corée du Nord n'est pas exclue (dites victimes «supposées disparues»), et réclamé à la Corée du Nord des informations à leur sujet. La Corée du Nord a répondu qu'elle n'avait pas pu confirmer l'entrée de ces cinq personnes sur son territoire. (Dans les discussions qui ont suivi, le gouvernement japonais a réitéré sa demande de fourniture d'informations concernant les cas pour lesquelles la possibilité d'un enlèvement n'est pas exclue.)

- (C) Le Gouvernement japonais a immédiatement procédé à un examen attentif de l'information et des preuves physiques présentées par la Corée du Nord lors des troisièmes consultations et a conclu qu'il n'y avait aucune preuve à l'appui de l'explication donnée par le côté nord-coréen: "huit sont morts et deux n'ont pas été confirmés comme étant entrés en Corée du Nord"(note). En outre, les informations et les preuves physiques fournies à ce jour ont soulevé de nombreuses questions. De plus, les tests d'ADN sur une partie des restes prétendus être ceux de Megumi Yokota ont indiqué que l'ADN appartient à une autre personne. Le gouvernement du Japon a abordé ces incohérences et a protesté fermement auprès de la Corée du Nord.

(Note) Les "deux non confirmés comme étant entrés en Corée du Nord" font référence à Yutaka Kume et Miyoshi Soga.

## **6. Pourparlers généraux Japon-Corée du Nord (février 2006: Beijing)**

Lors des Pourparlers généraux Japon-Corée du Nord de février 2006, les consultations sur la question des enlèvements ont duré un total d'environ 11 heures, et le Japon a de nouveau réclamé avec insistance le retour au Japon des victimes encore en vie, l'engagement de la Corée du Nord de redémarrer de nouvelles enquêtes destinées à apporter la lumière sur ce dossier et la remise aux autorités japonaises des auteurs présumés des enlèvements. En réponse, la Corée du Nord a réitéré les explications qu'elle avait données auparavant, à savoir «toutes les victimes des enlèvements encore vivantes sont déjà retournées au Japon». Elle ne s'est pas non plus engagée à poursuivre les enquêtes sur les victimes dont le sort demeure inconnu, et a rejeté la demande japonaise de remise des auteurs présumés aux autorités japonaises.

## **7. Groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord (mars 2007: Hanoi, septembre 2007: Oulan-Bator)**

La première rencontre du Groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord, dont la mise en place a été décidée lors de la session des Pourparlers à six de février 2007, a eu lieu en mars de la même année. Lors de cette session de travail, la partie japonaise a de nouveau réclamé à la Corée du Nord d'assurer la sécurité de toutes les victimes d'enlèvement et de leurs familles, de les renvoyer immédiatement au Japon, de faire toute la lumière sur le sort des victimes non identifiées et de lui livrer les auteurs présumés des enlèvements. Cependant, la Corée du Nord est restée sur ses positions en répétant que «la question des enlèvements était déjà résolue» et n'a pas fait preuve d'une attitude honnête en vue de la résolution de la question des enlèvements. Lors de la deuxième rencontre de septembre non plus, aucun développement concret n'a été obtenu sur la question des enlèvements.

## **8. Consultations de travail Japon-Corée du Nord (juin 2008: Beijing, août 2008: Shenyang)**

- (A) Lors de la réunion du groupe de travail Japon-Corée du Nord de juin 2008, le Japon a de nouveau réclamé à la Corée du Nord le retour de toutes les victimes au Japon, la mise en lumière du sort des disparus et la remise aux autorités japonaises des auteurs des enlèvements. Le gouvernement japonais a aussi rappelé qu'il était prêt à lever une partie des sanctions prises contre la Corée du Nord, pourvu qu'elle prenne des mesures concrètes afin de résoudre les divers contentieux existant entre les deux pays, enlèvements compris. La Corée du Nord a alors changé sa position selon laquelle «la question des enlèvements était déjà résolue» et s'est engagée à procéder à de nouvelles enquêtes pour adopter des mesures concrètes afin de résoudre la question.
- (B) Lors de la réunion du groupe de travail d'août 2008, les deux parties ont mené un dialogue intensif sur les mesures annoncées au cours de la réunion de travail de juin, notamment l'organisation concrète des nouvelles enquêtes relatives à la question des enlèvements menées par la Corée du Nord. Les deux parties se sont ainsi accordées sur les points suivants: la mise en place par la Corée du Nord d'une commission d'enquête compétente pour mener des enquêtes globales sur l'ensemble des victimes, afin de trouver les survivants et leur permettre de rentrer au Japon. Pour sa part, le gouvernement japonais s'est engagé à lever ses restrictions en matière de circulation des personnes et ses limitations des vols charters.

- (C) Même si son intention était de se conformer aux clauses de l'accord, suite au changement soudain de gouvernement au Japon (note: Démission du Premier ministre de l'époque, M. FUKUDA), la Corée du Nord a annoncé le 4 septembre 2008 sa décision de suspendre l'ouverture des enquêtes jusqu'à ce qu'elle s'assure que les positions du nouveau gouvernement restaient conformes aux accords passés.

### **9. Discussions intergouvernementales Japon-Corée du nord (novembre 2012: Oulan-Bator)**

En novembre 2012, des discussions intergouvernementales Japon-Corée du nord ont eu lieu après quatre années d'interruption. Lors de cette réunion, des échanges de vues approfondis ont eu lieu sur la question des enlèvements, et il a été décidé que les discussions continueraient pour davantage de délibération en se basant sur les développements jusque là et les idées des deux parties. La partie japonaise a discuté sur le problème des cas pour lesquels la possibilité d'un enlèvement ne peut pas être exclue.

La seconde réunion a été fixée pour les 5 et 6 décembre, mais elle a dû être reportée à cause du lancement de missiles par la Corée du Nord le 1er du même mois.

### **10. Discussions bilatérales entre les gouvernements japonais et nord-coréen (mars 2014: Beijing)**

A l'occasion d'entretiens entre des représentants des Croix-Rouge Japonaise et nord-Coréenne qui se sont tenus les 3, 19 et 20 mars 2014 à Shenyang, des échanges de vues informels ont eu lieu entre des responsables gouvernementaux (au niveau des directeurs) pour la première fois depuis un an et 4 mois, s'accordant alors sur l'arrangement de réouverture des discussions entre les deux gouvernements.

Par la suite, des pourparlers eurent lieu entre le Japon et la Corée du Nord au niveau gouvernemental les 30 et 31 mars à Beijing. Des discussions sérieuses et franches ont été tenues à propos de divers sujets intéressant les deux parties, qui s'accordèrent à poursuivre celles-ci. Quant à la question des enlèvements, le Japon, tout en se basant sur les débats issus des discussions tenues jusqu'alors, a soulevé le problème en émettant son postulat de base.

### **11. Discussions bilatérales entre les gouvernements japonais et nord-coréen (mai 2014 : Stockholm)**

En mai 2014, des consultations intergouvernementales entre le Japon et la Corée du Nord se sont tenues à Stockholm, en Suède. La Corée du Nord a promis de mener des enquêtes exhaustives et à grande échelle sur tous les ressortissants japonais, y compris les victimes d'enlèvement (l'Accord de Stockholm). Le Japon, en tenant compte de ces éléments, a décidé de lever une partie des mesures contre la Corée du Nord dès lors que cette dernière créerait un Comité spécial d'enquête et ouvrirait conséquemment des enquêtes.

### **12. Discussions bilatérales entre les gouvernements japonais et nord-coréen (juillet 2014: Beijing)**

Des discussions bilatérales entre les gouvernements japonais et nord-coréen eurent lieu le 1er juillet 2014 à Beijing. Durant cette rencontre, la Corée du Nord a fourni des explications sur le Comité spécial d'enquête, notamment son organisation, sa composition et ses responsables. De son côté, le Japon a notamment insisté sur la question de savoir si ce Comité s'était vu attribuer de façon adéquate les compétences pour pouvoir enquêter sur toutes les institutions concernées.



Discussions bilatérales entre les gouvernements japonais et nord-coréen (juillet 2014)

Le 4 juillet, la Corée du Nord, à travers ses médias publics nationaux, a officiellement rendu public au sein du pays et à l'étranger le détail des objectifs communs portant la même compréhension que le Japon s'agissant du domaine de compétence, de la composition, ainsi que des méthodes du Comité spécial d'enquête et annoncé l'ouverture d'enquêtes sur tous les ressortissants japonais, y compris les victimes d'enlèvement. De son côté, concomitamment à la levée des restrictions sur les voyages de personnes, sur les dispositifs abaissant le



montant minimum nécessitant la notification des moyens de paiement transportés par les voyageurs et un rapport de transferts financiers, le Japon a également autorisé les navires enregistrés en Corée du Nord à entrer dans les ports japonais pour des raisons humanitaires.

### **13. Rencontre entre les autorités diplomatiques japonaise et nord-coréenne (septembre 2014: Shenyang)**

Une rencontre entre les autorités diplomatiques japonaise et nord-coréenne a eu lieu le 29 septembre 2014 afin que la Corée du Nord puisse faire le point sur les avancées des investigations. La partie nord-coréenne a expliqué qu'elle n'était pas en mesure de fournir de résultats concrets sur chaque cas individuel à ce stade d'enquête mais que si la délégation japonaise visite Pyongyang et s'entretient avec les membres du Comité spécial d'enquêtes, elle pourrait obtenir des explications plus claires sur l'état actuel des investigations.

### **14. Discussion avec le Comité spécial d'enquête (octobre 2014: Pyongyang)**

En octobre 2014, la discussion avec le Comité spécial d'enquête a eu lieu à Pyongyang. La partie japonaise a répété que la question des enlèvements constitue un problème de première importance et qu'il est indispensable d'assurer la sécurité et le rapatriement immédiat au Japon de toutes les victimes, de poursuivre la recherche de la vérité sur les enlèvements et d'extrader les auteurs de ces crimes. Le Japon a réitéré aussi sa demande de retrouver toutes les victimes d'enlèvement (officiellement reconnues ou non par le gouvernement) et de les faire rentrer au Japon le plus tôt possible et en toute sécurité. De plus, le Japon a exhorté la Corée du Nord à rapidement faire avancer l'enquête et en rapporter les résultats.

La partie nord-coréenne a fourni des explications sur l'organisation du comité telle que sa composition et celle de ses branches, sur la ligne de conduite selon laquelle celui-ci conduirait, de façon objective et scientifique, des enquêtes, en mettant l'accent sur les témoins et les preuves physiques ainsi que sur le fait qu'il approfondirait minutieusement les enquêtes en adoptant un angle nouveau indépendamment des résultats du passé. Elle a aussi expliqué que le Comité est investi d'un pouvoir spécial par la Commission de défense nationale, la plus haute instance de Corée du Nord, pour mener des enquêtes approfondies sur toutes les organisations, y compris les agences spéciales. Concernant le problème des enlèvements, la Corée du Nord a fait savoir que le Comité était en train d'enquêter sur chaque cas, notamment sur la véracité de l'entrée des victimes en Corée du Nord, sur le déroulement des faits et sur leur cadre de vie, en reprenant tout à la fois les investigations sur les lieux concernés tels que les maisons d'hôte où résidaient les victimes et en poursuivant parallèlement les recherches sur de nouvelles preuves et auprès de nouveaux témoins.

### **15. Annonce unilatérale de la Corée du Nord de la dissolution du Comité spécial d'enquête**

En réponse à l'essai nucléaire de Corée du Nord de janvier 2016 et au lancement d'un missile balistique censé être un "satellite artificiel" en février, le même mois, le Japon a annoncé qu'il mettrait en place des mesures indépendantes contre la Corée du Nord. À son tour, la Corée du Nord a annoncé unilatéralement qu'il cesserait complètement les enquêtes exhaustives concernant toutes les personnes japonaises, y compris les victimes d'enlèvements et dissoudrait le Comité spécial d'enquête. Le Japon a fermement protesté contre ces actions par la Corée du Nord et a exigé que la Corée du Nord n'envisage pas de violer l'Accord de Stockholm et de renvoyer les victimes d'enlèvement le plus tôt possible.

### **16. Les événements récents**

Aujourd'hui encore, nous ne cessons de rappeler à la Corée du Nord la position de notre pays. Par exemple, en février 2018, lors de la réception offerte par le Président sud-coréen Moon Jae-in, à l'occasion de la cérémonie d'inauguration des Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang, le Premier ministre Abe a fait part au président de l'Assemblée populaire suprême Nord-coréenne, Kim Yong-nam, de la position japonaise concernant la question des enlèvements de japonais et celle du nucléaire et des missiles balistiques. Il a surtout fermement réclamé la résolution du problème des enlèvements en exigeant le retour de toutes les victimes d'enlèvement.

# 3

## Efforts au sein de la communauté internationale

Pour résoudre la question des enlèvements, il est essentiel que le Japon insiste lui-même fortement de sa propre initiative auprès de la Corée du Nord, mais il doit aussi obtenir l'appui des autres pays quant à l'importance du problème ainsi que leur coopération sur ce sujet. Le gouvernement japonais soulève donc le problème sur le plan diplomatique à toutes les occasions qu'il peut saisir.

On sait qu'il y a également beaucoup de victimes d'enlèvement par la Corée du Nord en Corée du Sud, et les témoignages de victimes japonaises revenues au Japon ont révélé qu'il y avait aussi des possibilités d'enlèvements par la Corée du Nord de ressortissants thaïlandais, roumains et libanais. Par ailleurs, les témoignages de victimes sud-coréennes revenues dans leur pays ont fait apparaître qu'il y avait également des victimes chinoises.

Cette question des enlèvements constitue une violation des droits fondamentaux de l'homme ce qui est un problème universel de la communauté internationale.

### 1. Nations-Unies

- (A) Aux Nations-Unies, le Japon et l'Union européenne (UE) ont déposé en copie conjointe à la fois au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale, la Résolution sur la situation des droits de l'homme en RPDC. Les résolutions ont été adoptées 11 fois au Conseil des droits de l'homme pendant 11 années consécutives et 13 fois par l'Assemblée générale pendant 13 années consécutives (octobre 2018).
- (B) Au cours de la session de mars 2013 du Conseil des droits de l'homme, une résolution a été adoptée sans vote, incluant notamment la création de la Commission d'enquête (COI) sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. La COI a étudié la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, y compris la question des enlèvements lors de leurs visites au Japon, à la ROK, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Thaïlande et a publié leur rapport final (rapport COI) en février 2014.
- (C) Lors de la session de mars 2014 du Conseil des droits de l'homme, une résolution reflétant le contenu du rapport de la Commission d'enquête a été adoptée à une écrasante majorité. Cette résolution possède un positionnement plus fort que les précédentes adoptées jusque-là par le Conseil. Elle condamne dans les termes les plus forts les violations des droits humains en Corée du Nord et exige du gouvernement nord-coréen qu'il prenne immédiatement des mesures pour mettre un terme à toutes ces violations des droits humains, y compris le problème des enlèvements. Sur la base des recommandations du rapport de



M. Abe, Premier ministre du Japon, lors d'un discours lors de la Session de débat général à l'Assemblée générale des Nations Unies (septembre 2018)

la Commission d'enquête, elle demande au Conseil de sécurité de l'ONU de soumettre à une instance de justice internationale appropriée le fait que les responsables de ces violations rendent des comptes et que soit instaurée une organisation permettant d'assurer correctement le suivi de ce rapport.

- (D) A une large majorité, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté en décembre 2014 une résolution coparrainée par un nombre record de pays. Basée sur le rapport de la Commission d'enquête et la résolution du Conseil des droits de l'homme adoptée en mars 2014 sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, elle est plus forte que celles adoptées jusqu'alors par l'Assemblée générale de l'ONU. Concrètement, cette résolution condamne les sérieuses violations systématiques et généralisées des droits de l'homme par la Corée du Nord, fait référence à des crimes contre l'humanité, et exhorte le Conseil de sécurité à prendre des actions appropriées, y compris de considérer soumettre la situation à la Cour pénale internationale.
- (E) Par la suite, des initiatives spécifiques ont été mises en œuvre en fonction de la Résolution sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, y compris la création du bureau de l'Office des Nations Unies pour les droits de l'homme (HCDH) de Séoul (en juin 2015) ; la désignation d'experts indépendants principalement pour enquêter sur la question de la responsabilité concernant les violations des droits de l'homme en Corée du Nord (en septembre 2016) ; et la promulgation d'une résolution visant à renforcer les capacités du HCDH, y compris le bureau de Séoul (en mars 2017). L'accélération du processus de renforcement des capacités du HCDH est également inscrite dans la résolution sur la situation des droits de l'homme en RPDC adoptée par le Comité des droits de l'homme en mars 2018.
- (F) Après que la situation en Corée du Nord, y compris la situation des droits de l'homme, a été discutée de manière exhaustive au Conseil de sécurité des Nations Unies en décembre 2014, des réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies se sont tenues pendant quatre années consécutives sur la question des enlèvements nord-coréens. Le Japon a demandé la résolution la plus rapide possible de la question.

## 2. Pourparlers à six

Au cours des Pourparlers à six, le Japon a également abordé la question des enlèvements, et les mesures en vue de la normalisation des relations diplomatiques ont été positionnées en tant que l'un des objectifs des Pourparlers à six, sur la base de la résolution de divers contentieux, y compris la question des enlèvements dans la déclaration conjointe adoptée en septembre 2005. De ce fait, la mise en place d'un groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques avec la Corée du Nord a été décidée dans le rapport des résultats de février 2007, et conformément à la Déclaration de Pyongyang, les parties japonaise et nord-coréenne ont confirmé leur volonté de faire des efforts honnêtes en vue de la normalisation rapide des relations diplomatiques sur la base de la résolution du contentieux du «passé malheureux» et de procéder à des actions concrètes par le biais de discussions énergiques des deux parties dans le rapport des résultats d'octobre. Le «contentieux» auquel il est référé ici inclut bien entendu la question des enlèvements.



Conférences à six (septembre 2007)

### 3. Cadre international

Le gouvernement japonais a évoqué le sujet des enlèvements lors de rendez-vous diplomatiques comme le Sommet du G7 et ceux liés à l'ASEAN, et de nombreux pays étrangers ont clairement affiché leur compréhension et soutien aux démarches du gouvernement japonais en raison de l'importance de résoudre ce dossier.

Par exemple, lors de la réunion du sommet du G7 tenue à Charlevoix en juin 2018, le Premier ministre Abe a lancé un appel à la compréhension et à la coopération en vue d'une résolution immédiate de la question des enlèvements, ce qui a non seulement permis d'obtenir le soutien des dirigeants du G7, mais aussi de l'inscrire précisément dans le communiqué. En outre, le Premier ministre Abe a de nouveau sollicité la compréhension et la coopération de chaque pays dans le retour de toutes les victimes d'enlèvement lors de la Session de débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre de cette année.



Sommet du G7 à Charlevoix (juin 2018)



Sommet Japon - Chine - Corée du Sud (mai 2018)



Ministres des affaires étrangères trilatéraux Japon - Etats-Unis - Corée du Sud (juillet 2018)

### 4. Négociations bilatérales

Le Japon a également soulevé la question des enlèvements lors des rencontres avec les chefs d'Etat et de gouvernement et aux réunions avec des ministres des affaires étrangères de divers pays, à commencer par les Etats-Unis, la Corée du Sud, la Chine et la Russie, et chaque pays a montré sa compréhension et son soutien aux positions japonaises sur ce dossier.

Par exemple, à l'occasion de sa visite au Japon en novembre 2017, le président américain Trump s'est mis d'accord avec le Premier ministre Abe pour poursuivre la coopération nippo-américaine afin de



Sommet Japon - Etats-Unis (avril 2018)

résoudre le problème des enlèvements, après avoir rencontré les familles des victimes d'enlèvement et écouté avec beaucoup d'attention les doléances pleines de douleur de ces familles. En outre, à l'occasion du sommet entre la Corée du Nord et les Etats-Unis, le président Trump, sur la demande du Premier ministre Abe, a évoqué le problème des enlèvements avec le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un, et les Etats-Unis profitent de chaque occasion pour évoquer ce problème comme lors de la visite du secrétaire d'Etat, Mike Pompeo, en Corée du Nord en avril 2018. Par ailleurs, la Corée du Sud aussi, évoque également le problème des enlèvements avec la Corée du Nord, lors d'occasions réitérées, comme le sommet inter-coréen en avril 2018.

De plus, à l'occasion du sommet tripartite Japon - Chine - Corée en mai 2018, le Premier ministre Abe a sollicité le soutien et la coopération, en vue d'une résolution rapide du problème des enlèvements, du Président coréen Moon Jae-in et du Premier ministre chinois Li Keqiang qui se sont montrés sensibles à la question, ce qui a permis de voir ce problème mentionné pour la première fois dans le compte-rendu des résultats. Par ailleurs, à l'occasion du sommet Japon - Russie en septembre 2018, le Premier ministre Abe a non seulement sollicité la coopération de la Russie, en vue d'une résolution rapide de la question des enlèvements, envers laquelle le

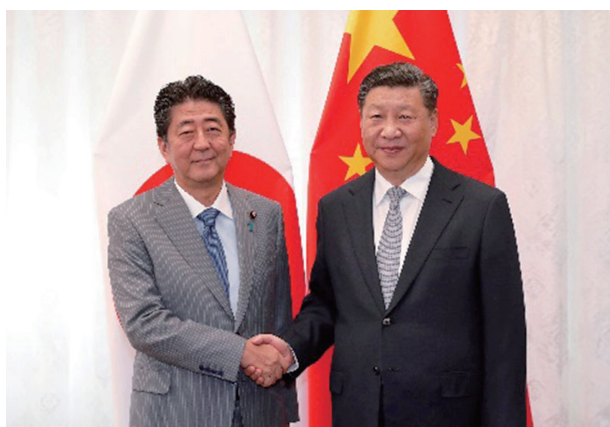
Président Poutine s'est montré compréhensif, mais il a également obtenu le soutien total du Président chinois Xi Jinping quant à la volonté japonaise de résoudre rapidement ce problème, lors du sommet Japon - Chine le même mois.



Rencontre entre le président Trump et les familles des japonais enlevés (novembre 2017)



Sommet Japon - Russie (septembre 2018)



Sommet Japon - Chine (septembre 2018)



Sommet Japon - Corée du Sud (septembre 2018)

#### Résolution concernant un citoyen américain éventuellement enlevé par la Corée du Nord

En septembre 2016, une résolution a été adoptée lors de la session ordinaire de la Chambre des représentants des États-Unis qui a exhorté le Gouvernement des États-Unis à se coordonner avec les gouvernements du Japon, de la Chine et de la Corée du Sud pour enquêter sur la question d'un citoyen américain éventuellement enlevé par la Corée du Nord. En mars 2017, une résolution identique a été soumise au Sénat américain puis adoptée par la commission des Affaires étrangères en février 2018. Le gouvernement japonais a l'intention de continuer à surveiller de près les attitudes du Congrès des États-Unis.

# 4

## Actions du gouvernement japonais sur le plan national

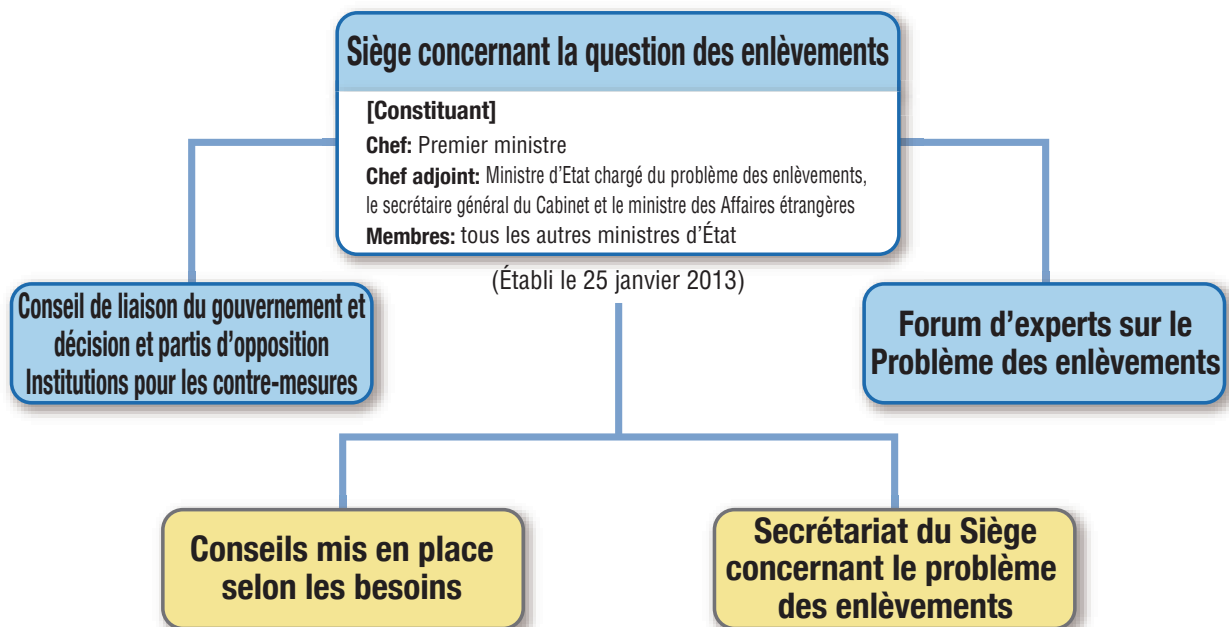
### 1. Mise en place d'une «Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements» etc

En janvier 2013, le gouvernement japonais a discuté des mesures à prendre concernant la question des enlèvements, et a mis en place une nouvelle «Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements» comprenant tous les ministres en vue de promouvoir des actions stratégiques et des mesures globales pour la résolution de la question. Cette cellule est dirigée par le Premier ministre, qui est secondé par le Ministre chargé de la question des enlèvements, le Secrétaire général du Cabinet et le Ministre des Affaires étrangères autour desquels les autres ministres mènent une coordination étroite et font tous leurs efforts dans leur domaine de responsabilité afin de résoudre la question des enlèvements.



1ère réunion de la «Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements» (janvier 2013)

Egalement, pour renforcer l'engagement interpartisan en vue de la résolution du dossier des enlèvements, une «Commission de concertation gouvernement – partis majoritaire et minoritaires pour les mesures sur le dossier des enlèvements» se tient.



## 1. Politiques

L'enlèvement de citoyens japonais par la Corée du Nord est une grave préoccupation qui affecte la souveraineté nationale du Japon ainsi que la vie et la sécurité des Japonais et doit être résolue par le gouvernement. Le gouvernement maintiendra fermement sa politique de base selon laquelle la normalisation des relations diplomatiques avec la Corée du Nord n'aura pas lieu tant que la question des enlèvements ne sera pas résolue et que la RPDC devra s'efforcer de renforcer leur sécurité et les ramener au Japon immédiatement, qu'ils soient ou non officiellement identifiés comme étant des victimes d'enlèvement. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre son enquête concernant la vérité et à exiger la remise des responsables des enlèvements.

## 2. Mesures concrètes

À l'initiative du chef et des chefs adjoints du Siège, tous les ministres du Cabinet devront coopérer à la mise en œuvre de la politique susmentionnée et devront faire tout leur possible concernant les huit points suivants dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

- ① discuter de contre-mesures supplémentaires et promouvoir une application stricte de la loi dans le cadre juridique actuel pour faire pression sur la Corée du Nord afin de résoudre rapidement la question des enlèvements;
- ② saisir toutes les opportunités, y compris les pourparlers intergouvernementaux entre le Japon et la Corée du Nord pour exiger fortement que la Corée du Nord prenne des mesures concrètes pour résoudre le problème des enlèvements;
- ③ renforcer la collecte, l'analyse et la gestion de l'information concernant les personnes enlevées et la situation en Corée du Nord;
- ④ renforcer l'enquête et l'examen des cas où la possibilité d'un enlèvement ne peut être exclue et poursuivre l'enquête sur les personnes responsables des enlèvements localement et à l'étranger;
- ⑤ réaffirmer notre volonté de ne pas laisser disparaître la question des enlèvements et de faire davantage d'efforts pour sensibiliser le public à cette question par divers moyens nationaux et internationaux, y compris l'éducation dans les écoles;
- ⑥ renforcer davantage la coopération internationale en renforçant les liens avec les États-Unis, la Corée du Sud et d'autres pays pertinents et en discutant lors des réunions de l'ONU et d'autres pourparlers multilatéraux;
- ⑦ prendre des mesures attentionnées à l'égard des membres des familles des victimes d'enlèvement, offrir un soutien continu aux victimes déjà rapatriées et préparer soigneusement le retour futur des victimes d'enlèvement; et
- ⑧ discuter de toutes les autres mesures qui peuvent contribuer à la résolution de la question des enlèvements.

([Politiques et mesures concrètes pour résoudre le problème des enlèvements] Établis par le siège concernant le problème des enlèvements le 25 janvier 2013)









Rencontre entre M. Suga, ministre en charge du dossier de la question des enlèvements et les familles de victimes d'enlèvements (octobre 2018)






## 2. Recherches conduites par le gouvernement japonais

Le gouvernement poursuit ses enquêtes et ses recherches acharnées sur les cas d'enlèvement de citoyens japonais ou les cas où la possibilité d'enlèvement par la Corée du Nord ne peut pas être exclue, tout en obtenant la collaboration répétée des victimes d'enlèvement rentrées au Japon. Suite à ces recherches, 17 victimes dans 12 affaires d'enlèvement ont jusqu'ici pu être identifiées. D'autre part, la police a également jugé le cas de l'enlèvement de deux jeunes enfants de nationalité coréenne sur le territoire japonais en tant que cas d'enlèvement, a émis un mandat d'arrêt contre 11 personnes, y compris des agents nord-coréens, présumées avoir participé aux enlèvements et a lancé des poursuites internationales.

Par ailleurs, pour les enquêtes et les recherches sur les cas où la possibilité d'enlèvement par la Corée du Nord ne peut pas être exclue, l'Agence centrale de la police a mis en place en mars 2013 des «Brigades d'encadrement spéciales» dans leur service des affaires étrangères en vue de l'encadrement et la coordination des polices préfectorales, a collecté des documents pour l'analyse de l'ADN des familles concernées, a placé sur les sites Web de l'Agence nationale de la police et des polices municipales sous forme de tableaux les personnes liées aux cas où la possibilité d'enlèvement des citoyens japonais ne peut pas être exclue, et s'efforce d'élucider les cas en renforçant ses engagements. Pour les cas traités en tant qu'accident en mer, la police et l'Agence des Gardes Côtes japonaise ont aussi renforcé leur collaboration pour les enquêtes.

### Interpol a repéré des suspects liés aux incidents suspectés d'enlèvement.

Cas	Cas d'enlèvement d'une Japonaise en Europe 12	Cas Ushitsu 1	Cas d'enlèvement d'un couple (Fukui) 6 / Cas Sin Kwang-Su 11	Cas Sin Kwang-Su 11	Cas d'enlèvement d'une mère et de sa fille 9	Cas d'enlèvement d'un couple (Niigata) 7
	Kimihiro UOMOTO (anc. nom de famille ABE)	Kim Se-Ho	Sin Kwang-Su	Kim Kil-Uk	Nom usuel: Kim Myon-Suk	Nom usuel: Choi Sun-Chol
Suspects						

Cas	Cas d'enlèvement d'un couple (Niigata) 7		Cas d'enlèvement de frère et sœur	Cas d'enlèvement de deux Japonais en Europe 10	
	Nom usuel: Han Geum-Nyeong	Nom usuel: Kim Nam-Jin	Hong Suhye et Yoko KINOSHITA	Yoriko MORI	Sakiko Wakabayashi (nom de jeune fille KURODA)
Suspects					

## 3. Principales activités visant à faire connaître et à promouvoir la compréhension du problème de l'enlèvement

La loi sur les mesures visant à lutter contre le problème de l'enlèvement et d'autres violations des droits de l'homme en Corée du Nord a été promulguée et est entrée en vigueur en juin 2006 dans le but de sensibiliser les ressortissants japonais à la question des enlèvements et d'autres violations des droits de l'homme commises par les autorités nord-coréennes. En coopération avec la communauté internationale, la loi vise également à obtenir un compte rendu complet de la situation entourant la question des enlèvements et à éviter que les enlèvements ne se reproduisent à l'avenir. En plus de définir les responsabilités du gouvernement japonais dans le règlement de la question des enlèvements, cette loi confie à l'état et aux collectivités locales la sensibilisation



à la question et, à cette fin, établit la semaine de sensibilisation aux abus des droits de l'homme en Corée du Nord (du 10 au 16 décembre), qui appelle les gouvernements nationaux et locaux à organiser des événements éducatifs sur le sujet au cours de cette semaine. Dans le cadre de la semaine, le gouvernement distribue des brochures et des affiches et projette également des films et des dessins animés qui sensibilisent sur le sujet des enlèvements, envoie des conférenciers pour des ateliers et autres événements éducatifs, diffuse des émissions de radio (en japonais et coréen) vers la Corée du Nord et met en scène des pièces de sensibilisation au problème des enlèvements. En particulier, au cours de cette semaine, de nombreuses conférences et des colloques sont organisés par les autorités et des ONG pour défendre la résolution de la question des enlèvements à l'intérieur et à l'extérieur du Japon.



MEGUMI (animation japonaise).



Distribution dans tout le pays des affiches pour sensibiliser sur la question des enlèvements

#### 4. Mesures prises à l'encontre de la Corée du Nord

Le 5 juillet 2006, la Corée du Nord a procédé au lancement de 7 missiles balistiques. Depuis lors, malgré les avertissements répétés de la communauté internationale, Pyongyang a de nouveau lancé des missiles balistiques en avril 2009, en avril 2012 et en décembre 2012. Il a également effectué des essais nucléaires en octobre 2006, mai 2009 et février 2013. Elle a également torpillé une corvette de la marine sud-coréenne en mars 2010. En réaction, le gouvernement japonais a fermement protesté et condamné ces actes. En plus des mesures prises vis-à-vis de la Corée du Nord conformément à la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Japon a également mis en application des mesures qui demandent d'éviter des voyages en Corée du Nord, interdisent l'entrée au Japon de citoyens et de navires nord-coréens, et prohibent tout import-export avec la Corée du Nord.

Sur la base de ce qui a été convenu en mai 2014, le Japon a levé des restrictions concernant les visites de personnes, des mesures spéciales de restriction à la Corée du Nord concernant le montant de l'argent nécessitant la notification de l'exportation des moyens de paiement, le rapport sur le transfert d'argent et l'embargo sur la l'entrée des navires portant le drapeau Nord-coréen à but humanitaire dans les ports japonais.

En réponse, cependant, au test nucléaire de la Corée du Nord de janvier 2016 et au lancement de missiles balistiques de février, en février de la même année, le Japon a mis en place des restrictions sur les visites de personnes; abaissé le montant minimum d'argent requérant une notification de l'exportation des moyens de paiement; interdit en principe le versement d'argent à la Corée du Nord; interdit l'entrée de navires battant pavillon nord-coréen ainsi que des navires portant le drapeau d'un pays tiers qui s'est arrêté dans un port de Corée du Nord, y compris ceux qui ont des fins humanitaires, dans les ports japonais et a également élargi la liste des organisations apparentées et des personnes assujetties au gel des actifs. De plus, le Japon a également mis en œuvre des mesures contre la Corée du Nord sur la base de la résolution 2270 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en mars de cette année, y compris l'interdiction d'entrer dans les ports japonais des navires désignés comme faisant l'objet de sanctions et d'élargir la liste des organisations apparentées et des personnes concernées par le gel des actifs par résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Par ailleurs, en raison de l'exécution du deuxième test nucléaire de la Corée du Nord en septembre 2016, le lancement de plus de 20 missiles balistiques au cours de cette année et l'échec de la résolution des enlèvements malgré l'insistance du Japon à obtenir le renvoi de toutes les victimes d'enlèvement le plus tôt possible, en décembre de cette année, le Japon a renforcé les restrictions sur les voyages en Corée du Nord, interdit l'entrée dans les ports japonais des navires battant pavillon japonais qui s'étaient arrêtés dans un port en Corée du Nord et élargi la liste des organisations et personnes concernées par le gel des actifs. En outre, en vertu de la résolution 2321 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en novembre de la même année, le Japon a de nouveau élargi la liste des organisations apparentées et des personnes assujetties au gel des actifs.

De plus, la Corée du Nord a non seulement effectué, en 2017, 17 lancements de missiles balistiques comprenant également 3 tirs de missiles balistiques intercontinentaux, mais elle a également réalisé, en septembre de la même année, un sixième essai nucléaire, estimé le plus puissant à ce jour. C'est dans ce contexte, en vertu des résolutions 2356, 2371, 2375 et 2397 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptées en juin, août, septembre et décembre de la même année que le Japon a non seulement élargi la liste des organisations et personnes concernées par le gel des actifs, mais qu'il l'a de nouveau élargie en juillet, août, novembre et décembre de la même année, selon des dispositifs qui lui sont propres.

# 5

## Megumi YOKOTA, jeune fille de 13 ans enlevée

■ **Le 15 novembre 1977, il y a plus de 40 ans, une fille de 13 ans a soudainement disparu d'une ville de la préfecture de Niigata, face à la mer du Japon.**

Ce matin-là, comme tous les jours, Megumi a pris son petit-déjeuner gaiement avec ses parents et son frère jumeau et est partie pour le collège. C'est alors que sa famille l'a vue pour la dernière fois.

### Megumi ne rentre pas!

Le soir, à l'heure habituelle, Megumi qui devait rentrer après ses activités de badminton à l'école n'était toujours pas rentrée. Sa famille a commencé à s'inquiéter, et s'est mise à la chercher désespérément. La police la cherchera également en considérant toutes les possibilités: enlèvement, accident, fugue, suicide, etc. Mais aucun témoin ni objet oublié n'a été retrouvé.

### Le soir, Megumi ...

D'après un témoignage recueilli longtemps après, alors que ses parents la cherchaient avec acharnement, il est apparu qu'un agent de la Corée du Nord avait enlevé Megumi et qu'elle avait été, pendant plus de 40 heures de la traversée, enfermée dans la cale froide et sombre d'un navire se dirigeant vers la Corée du Nord. Megumi pleurait et criait «Maman, maman», et comme elle avait gratté la porte d'accès et les murs un peu partout, ses ongles se sont écorchés et elle était couverte de sang à son arrivée en Corée du Nord.

### Megumi gaie et en bonne santé

Megumi était une jeune fille gaie et enjouée. C'était un soleil pour sa famille. Elle aimait beaucoup chanter et dessiner, et apprenait la calligraphie et le ballet classique.

Le 14 novembre, la veille de sa disparition, c'était l'anniversaire de son père. Megumi lui a offert un peigne en lui disant «Fais attention à ton élégance dorénavant».

### Tristesse de la famille

Depuis le jour de la disparition de Megumi, la vie de la famille a été bouleversée. C'est comme si la lumière s'était éteinte sur les repas de famille.

Son père sortait un peu plus tôt le matin pour faire le tour de la côte. Après les travaux ménagers, sa mère aussi faisait un tour en ville et parcourait des km sur la côte en criant le nom de Megumi.

Le soir, le père pleurait en prenant son bain. La mère aussi pleurait seule pour que la famille ne le remarque pas. Pourquoi cette situation si triste, je voudrais mourir, pensaient-ils.

Le temps a passé sans découvrir de piste, et cette tristesse et cette souffrance sont restées.



■ **Puis 20 ans plus tard, le 21 janvier 1997**

### Megumi est vivante!

Ils ont appris que Megumi était vivante et vivait à Pyongyang. Le père Shigeru et la mère Sakie ont rendu public son vrai nom «Megumi YOKOTA». Les journaux et revues ont simultanément rapporté la nouvelle, et le cas a même été abordé au Parlement.

### Rencontre au sommet Japon-Corée du Nord

Le 17 septembre 2002, M. KOIZUMI, le Premier ministre d'alors, s'est rendu en Corée du Nord et a eu sa première rencontre au sommet avec Kim Jong-Il, Président du Comité de défense nationale. Shigeru et Sakie ont espéré que cela leur permettrait de revoir Megumi. Ce jour-là, Kim Jong-Il a reconnu les enlèvements et a présenté ses excuses.

Mais l'information fournie par la Corée du Nord était choquante : "décès de Megumi YOKOTA" (5 survivants, 8 morts, et 2 dont l'entrée en Corée du Nord n'a pas été confirmée).

### Explications peu convaincantes de la Corée du Nord

Mais, ce n'étaient que des informations transmises de manière unilatérale par la Corée du Nord. Des explications et des témoignages crédibles n'ont pas encore été fournis par la Corée du Nord. En novembre 2004, la Corée du Nord a soumis les «restes» de Megumi YOKOTA, mais les analyses effectuées y ont montré la présence d'un ADN différent de celui de Megumi.

### Nous n'abandonnerons pas! Jusqu'à ton retour!

Une vie précieuse a été volée aux victimes d'enlèvement, à commencer par Megumi. Les familles aussi, dans une grande tristesse, attendent encore aujourd'hui le retour de personnes qui leur sont chères.

L'enlèvement est une violation grave des droits de l'homme, et une atteinte à la souveraineté de l'Etat. Les victimes doivent être secourues le plus rapidement possible.

Sakie a dit ce qui suit.

«Quand elle reviendra, je veux l'emmener dans la nature. En Corée du Nord, il y a des risques d'appareils d'écoute et de caméras de surveillance cachées, et elle doit vivre en s'efforçant de toutes ses forces de ne pas commettre d'erreur. Je voudrais qu'elle puisse s'étendre de tout son long dans une ferme dans le Hokkaido par exemple, et dire "Je suis libre!"»

Plus de 40 ans se sont écoulés depuis sa disparition, mais Megumi reste toujours la victime d'un enlèvement par la Corée du Nord.



# 6

## Q & R concernant le problème de l'enlèvement

### Q1 Quel est le problème de l'enlèvement?

**A1** Dans les années 1970 et 1980, de nombreux japonais ont été enlevés par la Corée du Nord contre leur volonté. ("Enlevé" signifie qu'ils ont été pris contre leur gré).

La Corée du Nord a nié pendant longtemps qu'elle avait enlevé les citoyens japonais. Cependant, lors de la réunion du Sommet Japon-Corée du Nord tenue en septembre 2002, le dirigeant de la Corée du Nord Kim Jong-il, alors président de la Commission de la Défense nationale, a admis pour la première fois l'enlèvement de Japonais et s'est excusé au Premier ministre de l'époque Junichiro Koizumi. Mais seulement cinq des personnes enlevées sont retournées au Japon.

Le gouvernement japonais exige toujours que la Corée du Nord lui retourne immédiatement toutes les autres victimes d'enlèvement.

### Q2 Pourquoi la Corée du Nord a-t-elle enlevé les Japonais?

**A2** La pleine vérité derrière les enlèvements reste incertaine. Cependant, on pense que la Corée du Nord a commis ces enlèvements, qui sont des crimes sans précédent parrainés par l'État, pour les raisons suivantes: 1) les agents nord-coréens déguisés en tant que citoyens japonais; 2) forcer les victimes à former des agents nord-coréens pour qu'ils agissent comme s'ils étaient japonais; 3) recrutement par le groupe "Yodo-go"\* , qui est toujours abrité en Corée du Nord.

\* Un terme désignant les pirates de l'air qui ont détourné le vol 351 de Japan Airlines (communément appelé «Yodo-go») le 31 mars 1970 et les membres de leur famille.

### Q3 Est-ce que la Corée du Nord fait une fausse déclaration en prétendant que la question des enlèvements « a déjà été résolue »?

**A3** La Corée du Nord a prétendu qu'elle avait déjà renvoyé tous les victimes des enlèvements survivantes et que les autres victimes d'enlèvements sont soit morts, soit ne sont jamais entrés dans leur territoire et donc que la question de l'enlèvement a déjà été résolue.

Néanmoins, les preuves de « décès » des victimes d'enlèvement fournies par la Corée du Nord sont loin d'être probantes et sont très peu convaincantes.

Au cours des discussions intergouvernementales entre le Japon et la Corée qui se sont tenues en mai 2014, la Corée du Nord s'est engagée à entreprendre une enquête complète et approfondie sur les ressortissants japonais enlevés et à résoudre ce dossier ainsi que d'autres problèmes avec le Japon. Le gouvernement japonais continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir le retour de toutes ces personnes kidnappées.

### Q4 Combien de Japonais ont été enlevés par la Corée du Nord?

**A4** Le gouvernement japonais a identifié 17 victimes d'enlèvement par la Corée du Nord. 5 d'entre elles sont rentrées au Japon, mais les 12 autres n'ont pas encore été rapatriées.

Il s'est également avéré que deux jeunes enfants qui sont des ressortissants coréens, ont été victimes d'un enlèvement au Japon.

Outre cela, il y a eu plusieurs cas de disparition de ressortissants japonais pour lesquels l'hypothèse d'un enlèvement ne peut pas être écartée\*. Le gouvernement japonais a exhorté la Corée du Nord à faire rapatrier immédiatement tous les ressortissants japonais qui ont été enlevés, qu'ils aient été reconnus officiellement comme tels ou non.

\*Le gouvernement japonais continue à recueillir des informations, et poursuit ses enquêtes et ses investigations au Japon et à l'étranger sur 883 disparus (chiffre en date du 1er octobre 2018) pour lesquels l'hypothèse d'un enlèvement ne peut pas être écartée.

### Q5 Pourquoi les victimes d'enlèvement ne peuvent pas retourner au Japon malgré la reconnaissance de leurs enlèvements par la Corée du Nord?

**A5** On suspecte que la Corée du Nord craigne que des faits gênants concernant le pays, tels que des actes d'espionnage, soient révélés par ces victimes si elles retournaient dans leur pays.

Par exemple, l'ancienne agente secrète nord-coréenne, Kim Hyon-hui, s'est fait passer pour une Japonaise et a fait exploser un avion sud-coréen en novembre 1987. Kim Hyon-hui a témoigné avoir reçu une formation de langue japonaise d'une ressortissante japonaise enlevée (Mme Yaeko Taguchi). En attendant, la Corée du Nord n'a reconnu aucune implication de sa part dans cet incident, et n'a pas renvoyé Mme Taguchi au Japon par crainte que celle-ci ne révèle la vérité si elle retournait dans son pays.

## Q6 **Quand pourra-t-on considérer que le dossier des enlèvements est résolu?**

**A6** L'exécution des trois points suivants est nécessaire à la résolution du dossier des enlèvements :

- 1) L'assurance de la sécurité de toutes les victimes d'enlèvement et leur rapatriement immédiat au Japon.
- 2) La Corée du Nord doit pleinement rendre compte des faits réels sur ces cas d'enlèvement.
- 3) L'extradition vers le Japon par la Corée du Nord de tous les auteurs de ces enlèvements.

---

## Q7 **Quelles mesures le gouvernement japonais a-t-il prises à l'égard de la Corée du Nord pour résoudre le dossier des enlèvements?**

**A7** Le gouvernement japonais a exhorté fortement la Corée du Nord à agir en faveur de la résolution de la question des enlèvements en prenant différentes mesures vis-vis de la Corée du Nord comme l'interdiction des exportations et des importations entre les deux pays.

Saisissant les occasions fournies par les discussions bilatérales et les conférences internationales, le gouvernement japonais également a soulevé la question des enlèvements auprès des autres états afin d'obtenir leur compréhension et leur coopération.

Par ailleurs, le gouvernement japonais ne cesse de collecter des informations sur les victimes d'enlèvement, et mène des enquêtes sur les ressortissants japonais disparus pour lesquels la possibilité d'un enlèvement ne peut pas être écartée.

---

## Q8 **Quelle politique de négociation le gouvernement japonais a-t-il adopté à l'égard de la Corée du Nord pour résoudre le dossier des enlèvements?**

**A8** L'orientation de la politique du gouvernement vis-à-vis de la Corée du Nord, consiste à résoudre de manière globale les problèmes en suspens comme celui des enlèvements de japonais ou celui des missiles nucléaires, conformément à la Déclaration nippo-nord-coréenne de Pyongyang.

Concernant ses futurs efforts pour résoudre la question des enlèvements, le gouvernement japonais a l'intention d'insister fortement auprès de la Corée du Nord pour qu'elle respecte les accords de Stockholm, et il prendra toutes les mesures nécessaires pour un rapatriement rapide de toutes les victimes d'enlèvement.

---

## Q9 **Comment la communauté internationale voit-elle la question des enlèvements?**

**A9** Selon le rapport final publié par «la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord» en février 2014, les victimes de cas d'enlèvements perpétrés par la Corée du Nord ne proviennent pas uniquement du Japon, cela touche également d'autres pays comme la Corée du Sud, le Liban, la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, la Roumanie, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Chine.

L'enlèvement est une violation des droits de l'homme et elles doit être poursuivie en justice par tous les états, quelles que soient les victimes. La communauté internationale exige que la Corée du Nord résolve immédiatement cette question, comme en témoigne clairement l'adoption, par un vote majoritaire, d'une résolution basée sur le rapport de la Commission d'enquête lors de l'assemblée générale des Nations-Unies en décembre 2014, ainsi que l'adoption tous les ans d'une résolution sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, par l'assemblée générale des Nations-Unies et la commission des droits de l'homme.

---

## Q10 **Que pouvons-nous faire en tant que citoyens japonais pour résoudre le dossier des enlèvements?**

**A10** Nous avons collecté jusqu'ici plus de 12 000 000 de signatures de citoyens réclamant la résolution de la question des enlèvements.

Le fait que chaque citoyen a exprimé sa forte détermination à ne pas tolérer de tels enlèvements va donner une impulsion significative à la résolution de la question des enlèvements.

# Principaux événements relatifs aux enlèvements

1977	Cas d'enlèvement (Cas <a href="#">1</a> , <a href="#">2</a> et <a href="#">3</a> à la page 2 et 3)
1978	Cas d'enlèvement (Cas <a href="#">4</a> , <a href="#">5</a> , <a href="#">6</a> , <a href="#">7</a> , <a href="#">8</a> et <a href="#">9</a> à la page 2 et 3))
1980	Cas d'enlèvement (comme indiqué ci-dessus)
1983	Cas d'enlèvement (comme indiqué ci-dessus)
1991~	Le gouvernement n'a cessé d'évoquer la question des enlèvements auprès la Corée du Nord à chaque fois que l'occasion s'est présentée. Néanmoins, la Corée du Nord niait constamment toute implication dans ces événements.
Mar. 1997	L'Association des familles des victimes d'enlèvement par la Corée du Nord (l'Association de familles) a été établie.
Août 1998	Lancement de missiles par la Corée du Nord
Sept. 2002	Première rencontre au sommet entre Japon et la Corée du Nord (Pyongyang, Corée du Nord) et signature de la Déclaration Japon-Corée du Nord de Pyongyang. Kim Jong-Il, Président de la Commission de défense nationale, reconnaît l'enlèvement de ressortissants et présente ses excuses.
Oct.	Une commission d'enquête a été envoyée en Corée du Nord.
Déc.	Retour au Japon de 5 victimes d'enlèvement.
	Promulgation de la loi concernant le Soutien pour les victimes kidnappées par les autorités nord-coréennes et d'autres personnes
Août 2003	Premiers pourparlers à six
Mai 2004	Deuxième rencontre au Sommet Japon-Corée du Nord (Pyongyang) Rapatriement au Japon des 5 membres des familles qui étaient encore retenues en Corée du Nord et dont les familles avaient été rapatriées en octobre 2002. Kim Jong-Il, Président de la Commission de défense nationale, s'engage à reprendre l'enquête depuis le début et de manière approfondie sur les victimes d'enlèvement dont la localisation reste inconnue. Hitomi Soga retrouve les membres de sa famille à Jakarta, en Indonésie, et la famille est revenue au Japon (en juillet).
Nov.	Réunion de travail Japon-Corée du Nord (Pyongyang) Les analyses médico-légales ont montré que l'ADN des prétendus « restes de la dépouille » de Megumi YOKOTA remis par la Corée du Nord au Japon n'appartenait pas à Megumi YOKOTA. Le gouvernement japonais a émis de vives protestations.
Sept. 2005	Déclaration conjointe des Pourparlers à six
Déc.	Adoption par l'Assemblée générale des Nations-Unies de la résolution sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord.
Fév. 2006	Pourparlers globaux et parallèles Japon-Corée du Nord (Beijing)
Avril	Rencontre entre le Président Bush et les membres des familles des victimes d'enlèvement
Juin	Promulgation de « l'Application de la loi portant sur les enlèvements et les autres violations des droits de l'homme de la Corée du Nord »
Juill.	Lancement de missiles balistiques par la Corée du Nord (7 tirs) Annonce de mesures indépendantes contre la Corée du Nord par le Japon
Sept.	Adoption de la résolution 1695 du Conseil de sécurité des Nations-unies
Oct.	Mise en place de la Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements Annonce d'un essai nucléaire par la Corée du Nord Adoption de la résolution 1718 du Conseil de sécurité des Nations-unies Adoption d'une « Orientation en vue de la résolution de la question des enlèvements » lors de la première réunion de la Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements
Mars 2007	Première réunion du groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord (Hanoi)
Sept.	Seconde réunion du groupe de travail pour la normalisation des relations diplomatiques entre le Japon et la Corée du Nord (Oulan-Bator)
Juin 2008	Réunion de travail Japon-Corée du Nord (Beijing) Accord sur la reprise des enquêtes concernant la question des enlèvements
Août	Réunion de travail Japon-Corée du Nord (Shenyang) Accord sur l'organisation concrète de nouvelles enquêtes relatives à la question des enlèvements
Sept.	Notification du report du début des enquêtes par la partie nord-coréenne
Avril 2009	Lancement de missiles balistiques par la Corée du Nord (8 tirs jusqu'en juillet) Annonce de mesures indépendantes contre la Corée du Nord par le Japon
Mai	Annonce d'un second essai nucléaire par la Corée du Nord
Juin	Adoption de la résolution 1874 du Conseil de sécurité des Nations-unies
Oct.	Annonce de mesures indépendantes contre la Corée du Nord par le Japon Mise en place d'une nouvelle Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements (Dissolution de l'ancienne Cellule de crise mise en place en 2006)
Mars 2010	Torpillage d'une corvette de la marine sud-coréenne (Chonan) par la Corée du Nord
Mai	Annonce de mesures indépendantes contre la Corée du Nord par le Japon
Nov.	Bombardement de l'île sud-coréenne de Yeonpyeongdo par la Corée du Nord
Déc. 2011	Décès du Président de la Commission de défense nationale de la Corée du Nord, Kim Jong-il
Avril 2012	Lancement de missiles balistiques par la Corée du Nord (2 tirs jusqu'en décembre) Kim Jong-un élu Premier Président de la Commission de défense nationale de la Corée du Nord
Nov.	Discussions intergouvernementales Japon-Corée du Nord (Oulan Bator)
Déc.	Lancement de missiles par la Corée du Nord
Janv. 2013	Adoption de la résolution 2087 du Conseil de sécurité des Nations-unies Mise en place d'une nouvelle Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements (Dissolution de Cellule de crise précédente mise en place en 2009) Adoption d'une « Orientation et des actions concrètes en vue de la résolution de la question des enlèvements » lors de la première réunion de la nouvelle Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements

Fév.	Annnonce d'un 3e essai nucléaire par la Corée du Nord
Mars	Annnonce de mesures indépendantes contre la Corée du Nord par le Japon Adoption de la résolution 2094 du Conseil de sécurité des Nations-unies Mise en place par le Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies d'une Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord
Août	La Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée rend hommage au Premier Ministre Shinzo Abe
Mars 2014	Rencontre entre M. et Mme Yokota et Kim Eun-gyong, la fille de Megumi Yokota (Oulan-Bator) Soumission du rapport final de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée au Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies Lancement de missiles balistiques par la Corée du Nord (11 tirs jusqu'en juillet)
Avril	Discussions bilatérales Japon-Corée du Nord (Beijing)
Mai	Rencontre entre Président américain Barak Obama et les familles des victimes d'enlèvement. Déclaration de Keiji Furuya, le Ministre en charge du dossier des enlèvements, à l'occasion de 10e anniversaire de la seconde rencontre au sommet Japon-Corée du Nord.
Juill.	Discussions bilatérales Japon-Corée du Nord (Stockholm) La Corée du Nord s'engage à mener une enquête complète et approfondie concernant tous les ressortissants japonais, incluant les victimes d'enlèvement. Discussions bilatérales Japon-Corée du Nord (Beijing) Mise en place d'une Commission d'enquête spéciale et lancement des investigations. Le Japon a levé une partie de ses mesures contre la Corée du Nord.
Sept.	Lancement de missiles par la Corée du Nord
Oct.	Discussions bilatérales Japon-Corée du Nord (Shenyang)
Déc.	Discussion avec la Commission d'enquête spéciale (Pyongyang)
Mars 2015	Réunion du Conseil de sécurité des Nations-Unies sur la situation en corée du Nord
Juin	Lancement de missiles balistiques par la Corée du Nord (2 tirs)
Sept.	Mise en place d'un bureau de terrain du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Séoul Tenue d'un panel de discussion sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord par le Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies (Genève)
Janv. 2016	Annnonce d'un 4e essai nucléaire par la Corée du Nord
Fév.	Lancement de missiles balistiques par la Corée du Nord (23 tirs jusqu'en octobre) Annnonce de mesures indépendantes contre la Corée du Nord par le Japon En réponse aux essais nucléaires de la Corée du Nord en janvier et à ses lancements de missiles balistiques en février, le Japon a annoncé la mise en place de mesures contre la Corée du Nord. En retour, la Corée du Nord a unilatéralement annoncé qu'elle arrêterait les investigations concernant les ressortissants japonais, incluant les victimes d'enlèvement, et dissoudrait la Commission d'enquête spéciale.
Mars	Adoption de la résolution 2270 du Conseil de sécurité des Nations-unies
Juin	Lancement de missiles par la Corée du Nord Entrée en fonction de Kim Jong-un, Premier Président de l'ancienne Commission de défense nationale de la Corée du Nord, en tant que Président de commission des affaires de l'état
Nov.	Lancement de missiles par la Corée du Nord
Déc.	Lancement de missiles par la Corée du Nord
Fév. 2017	Annnonce de mesures indépendantes contre la Corée du Nord par le Japon
Juin	Lancement de missiles balistiques par la Corée du Nord (17 tirs jusqu'en novembre)
Juill.	Adoption de la résolution 2356 du Conseil de sécurité des Nations unies
Août	Annnonce de mesures spécifiques contre la Corée du Nord par le Japon Adoption de la résolution 2371 du Conseil de sécurité des Nations unies
Sept.	Annnonce de mesures spécifiques contre la Corée du Nord par le Japon Essai nucléaire par la Corée du Nord (6e tir) Adoption de la résolution 2375 du Conseil de sécurité des Nations unies
Nov.	Lors d'un débat général à l'assemblée générale des Nations Unies, le président Trump a mentionné la question des enlèvements de japonais Rencontre entre les familles de victimes d'enlèvement et le président Trump
	Annnonce de mesures spécifiques contre la Corée du Nord par le Japon
	Les Etats-unis désignent la Corée du Nord comme Etat soutenant le terrorisme
	Décembre Annnonce de mesures spécifiques contre la Corée du Nord par le Japon
	Réunion du Conseil de sécurité concernant la situation en Corée du Nord (la 4e fois en 4 ans)
	Adoption d'une résolution sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord lors de l'assemblée générale des Nations Unies (la 13e en 13 ans)
	Adoption de la résolution 2397 du Conseil de sécurité des Nations unies
Mars 2018	Adoption par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies de la résolution sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord (la 11e en 11 ans)
Avril	Sommet inter-coréen (à Panmunjeom)
Mai	Sommet inter-coréen (à Panmunjeom)
Juin	Sommet entre la Corée du Nord et les États-Unis (à Singapour)
Sept.	Sommet inter-coréen (à Pyongyang)

Il est extrêmement regrettable de n'avoir pu obtenir le rapatriement d'aucune autre victime, depuis celui de cinq victimes d'enlèvement en 2002. Nous partageons avec les familles, leur douleur et le sentiment d'urgence selon lequel « il n'y a plus le moindre moment à perdre ». La question des enlèvements est, pour le gouvernement Abe, une question d'importance primordiale et d'urgence prioritaire. Moi aussi, en tant que directeur adjoint du bureau stratégique pour la question des enlèvements, je me suis toujours impliqué pour un règlement de la question, et maintenant, en tant que ministre en charge du dossier, je suis prêt à continuer à m'y investir corps et âme.

Nous sommes à présent à un tournant décisif. En tant que ministre en charge de ce dossier, même si j'ai personnellement reçu des instructions du Premier ministre Abe, je m'engage à remplir mes fonctions en prenant en compte les opinions de chacun, en renforçant l'organisation de All Japan et en veillant à garantir un contact réciproque avec les familles avec la ferme intention de ne négliger aucune opportunité qui se présentera.

Octobre 2018



Secrétaire général du Cabinet  
et *Ministre chargé*  
de la Question des enlèvements

**Yoshihide SUGA**

Pour plus d'information sur les enlèvements des citoyens japonais, veuillez consulter notre site web :

[Dossier des enlèvements](#)

[Recherche](#)



◆ Adresse de la page d'accueil >>> <http://www.rachi.go.jp/en/>

Votre coopération pour la résolution de cette question d'enlèvements est vitale.  
Si vous avez des informations concernant des enlèvements, veuillez contacter le secrétariat de la Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements par email ou par fax.

◆ Email >>> [g.rachi@cas.go.jp](mailto:g.rachi@cas.go.jp)

◆ FAX >>> +81(0)3-3581-6011

————— Pour plus d'information, veuillez contacter —————

le secrétariat de la Cellule de crise dédiée à la Question des Enlèvements

1-6-1 Nagata-cho, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon 100-8968

Téléphone : +81 (0)3-3581-8898 Fax : +81 (0)3-3581-6011

<http://www.rachi.go.jp/>

Ministère de Affaires étrangères du Japon

2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8919 Japon

tel: +81-3-3580-3311

<http://www.mofa.go.jp/mofaj/>

Octobre 2018

Photos fournies par le Bureau des relations publiques du Cabinet, Jiji Press Ltd, AFP/  
Jiji et l'Association nationale pour le secours aux Japonais enlevés par la Corée du Nord